

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2010

NB : AFFICHAGE des délibérations à l'hôtel de ville du 26 novembre 2010 au 26 décembre 2010

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2010*

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Claudine ZAHM - Dany DELBECQUE - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Jean-Jacques FERON donne procuration à Rodrigue DESMET
Jeannique VANDEWIELE donne procuration à André VARLET
Antonio DA SILVA donne procuration à Chantal VANOVERMEIR
Annick CASTELEIN donne procuration à Réjane CASTEL
Laurent WINDELS donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Geneviève LEROUGE donne procuration à Dany DELBECQUE
Catherine SUBTS donne procuration à Jean-Louis BEAUVENTRE
Claudie RIUS donne procuration à Sylvain LAMBLIN

EXCUSE :

NÉANT

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

1.01 – CAISSE DES ECOLES - COMITE - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Madame Peggy LAMBLIN, Conseillère Municipale du groupe « Roncq avec Vous » a émis le souhait de se retirer de la Caisse des Ecoles. Après vote à main levée, Monsieur Thibault TELLIER a été désigné comme remplaçant.

Délibération adoptée

1.02 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - INTERVENTION « HORS LES MURS » PARTENARIAT A FORMALISER SOUS FORME DE CONVENTION-TYPE - DELEGATION AU MAIRE

L'Ecole de Musique de notre commune est de plus en plus sollicitée par divers organismes publics ou privés pour accompagner des projets éducatifs. Sous réserve que les projets présentés s'inscrivent dans le projet « Vivre Ensemble » et par souci de transparence, il est proposé de formaliser tout projet de partenariat de l'Ecole de Musique par une convention-type.

Délibération adoptée

1.03 - RESTAURATION POUR PERSONNE AGEES - PORTAGE A DOMICILE ET RESTAURANT CONVIVIAL - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS - AVENANT N°1 - NOUVELLES PERSPECTIVES POUR 2011

Par convention conclue le 1^{er} décembre 1998, renouvelée et modifiée pour une durée indéterminée le 6 juillet 2004, notre commune et son CCAS ont convenu d'un partenariat pour la production, la livraison et le service de repas aux personnes âgées (lundi au vendredi) et du restaurant convivial (mercredi). Il ressort des termes de cette convention une faiblesse de facturation entre la commune et le CCAS. Il est donc proposé de corriger cette faiblesse en adoptant le principe d'une facturation basée désormais sur les coûts constatés au 31 décembre de l'année précédente (N-1). Il est également proposé de créer un groupe de travail afin de revoir les orientations municipales en matière de portage des repas à domicile aux personnes les plus fragiles et plus particulièrement aux personnes dépendantes. Ce nouveau dispositif permettrait de couvrir le portage des repas sur 7 jours (liaison froide) au lieu de 5 jours actuellement (liaison chaude).

Délibération adoptée

1.04 - ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (P.D.U) 2010 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Communautaire de L.M.C.U a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (P.D.U) 2010 par délibération en date du 2 avril 2010. Le projet soumis à enquête publique du 20 septembre 2010 au 17 novembre 2010 se décline en 6 axes :

- 1) ville intense et mobilité
- 2) réseau de transports collectifs
- 3) partage de la rue et modes alternatifs
- 4) transports de marchandises
- 5) environnement, santé et sécurité des personnes
- 6) mise en œuvre, suivi et évaluation.

sur lesquels la commune a apporté sa contribution et des avis.

Délibération adoptée

1.05 - AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BLANC-FOUR - FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU NORD (F.D.A.N) - VALIDATION DES ETUDES PREALABLES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU NORD POUR LA REALISATION DES TRAVAUX - 1^{ère} PHASE - JARDIN DE LA « POTERIE »

Il est proposé :

- de valider l'avant projet sommaire qui pourra donner lieu à des subventions du Conseil Général du Nord, à raison de 35 % du montant HT des travaux entrepris et dans la limite de 600 000 € HT de dépenses subventionnables appréciées sur 3 années « glissantes » ;
- de solliciter ce subventionnement sur la base de l'estimation PROJET (soit 254 363 € H.T) auquel il y a lieu d'intégrer les honoraires de maîtrise d'œuvre (13 965 € H.T) soit une subvention de $268\,328\text{ €} \times 0.35 = 93\,914,80\text{ € H.T.}$

Délibération adoptée

1.06 - POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION - PERIODE 2009/2011 - AVENANT N°1

Dans le prolongement de la séance en date du 17 décembre 2008 au cours de laquelle nous avons validé une nouvelle contractualisation avec la C.A.F pour la période 2009/2011 au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) nous avons été appelés à débattre à nouveau le 22 décembre 2010 relativement à une convention d'objectifs et de gestion avec l'association « Service des Familles » se rapportant à notre politique en direction de la petite enfance pour la période 2009/2011. Lors de l'examen du dernier budget supplémentaire il est apparu utile de réajuster la participation prévisionnelle de l'année en cours pour la ramener de 805 875 € à 750 000 € eu égard au rythme d'activités des structures d'accueil de la petite enfance et de leur situation comptable à la fin du 3^{ème} trimestre écoulé. L'élaboration de l'avenant N°1 permet de confirmer l'orientation budgétaire et de renouveler la participation prévisionnelle pour 2011 à hauteur de celle de 2010 (750 000 €), celle-ci étant versée également par 1/10^{ème} mensuel dès janvier prochain jusqu'au mois d'octobre 2011.

Délibération adoptée

1.07 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (D.O.B) - EXERCICES 2011/2014

Les Orientations Budgétaires pour l'année 2011 sont présentées par le Maire et Monsieur Patrick BOSSUT et débattues par les membres du Conseil Municipal.

Délibération adoptée

-o-o-o-o-

Levée de séance à 22 h 00
BD/LD fait le 25 novembre 2010